

# VIDE GRENIER ARZAL

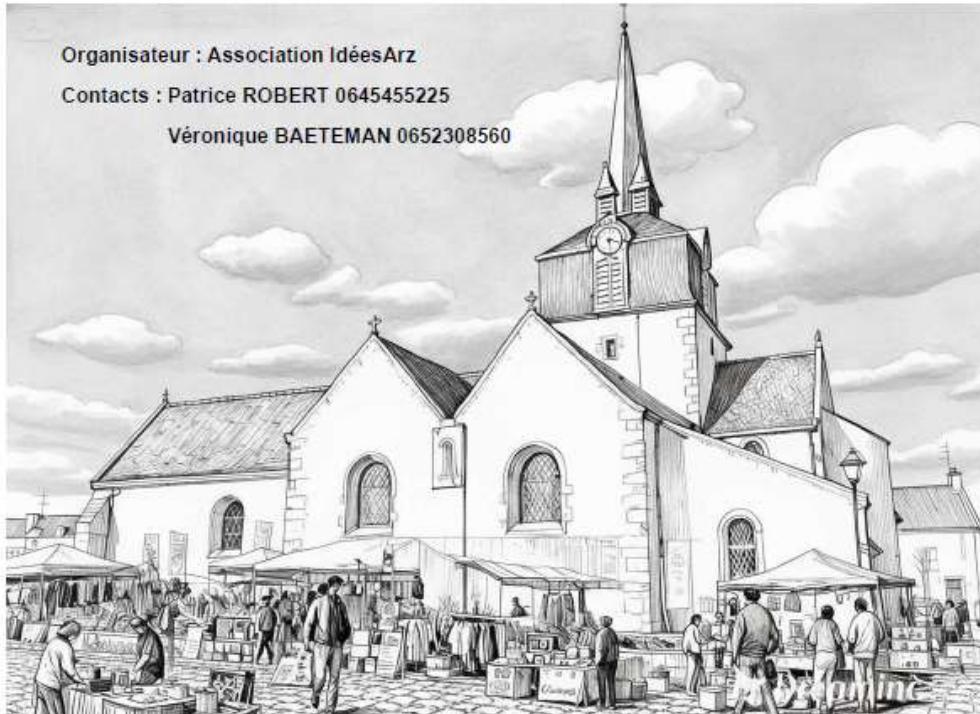
DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

3€/mètre (+10 € pour un véhicule sur emplacement)

Organisateur : Association IdéesArz

Contacts : Patrice ROBERT 0645455225

Véronique BAETEMAN 0652308560



Particuliers et professionnels ne vendant que des objets usagés

Dans le bourg d'Arzal de 8h00 à 18h00

Buvette et restauration sur place

Autorisation municipale N° 004 26 01



Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique

## Bulletin d'inscription à retourner à

Patrice ROBERT 20 rue de Toulan 56190 ARZAL ou

Véronique BAETEMAN 3 rue de Toulan 56190 ARZAL

Nom : ..... Prénom : .....

Email : ..... Tél port : .....

Société (professionnels) : ..... N°RC : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N°pièce d'identité(particuliers) : .....

Délivrée le : ..... Par la préfecture de : .....

**TRES IMPORTANT ET OBLIGATOIRE:** Joindre une photocopie recto-verso de la carte d'identité (si absence votre inscription ne sera pas prise en compte).

**Minimum de réservation sans véhicule: 3 mètres linéaires.**

**Minimum de réservation avec véhicule: 5 mètres linéaires.**

Nombre de mètres linéaires : ..... x 3€ = .....€

Nombre de véhicules : ..... x 10€ = .....€

Total = .....€

Chèque n° : ..... Banque : ..... A l'ordre d'IdéesArz

### REGLEMENT

L'organisateur attribue les emplacements dans l'ordre des inscriptions accompagnées du règlement. La date limite des inscriptions est fixée au 11 Septembre 2026.

Seule une annulation du vide-greniers par arrêté préfectoral permettra un remboursement du droit de place. Accueil des exposants à partir de 7h00..

L'exposant s'engage à être prêt pour 9h00 et à rester jusqu'à 18h00, (sauf intempérie).

Un emplacement réservé mais non occupé à 9h00 sera réattribué. L'organisateur n'accepte pas les vendeurs de nourriture, friandises, pâtisseries, boissons et objets neufs même soldés, les contrevenants seront priés de quitter les lieux sans aucun remboursement.

Les organisateurs et la commune déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel ou objets exposés. Il incombe donc aux exposants de prévoir leur assurance.

L'exposant devra laisser son emplacement propre sans aucun dépôt sur le trottoir.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (Nom, Prénom) : .....

Né(e) : le ..... à : .....

Domicilié(e) (adresse complète) : .....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés,

Fait à : ..... Le : .....

Signature obligatoire